

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 24 MAI 2007**

Délibération
n° 2007.05.183

**Convention relative
au Fonds de
Solidarité pour le
Logement : année
2007 - avenant n° 8**

LE VINGT QUATRE MAI DEUX MILLE SEPT à 17h30, les membres du conseil communautaire se sont réunis au siège social 25 boulevard Besson-Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **16 mai 2007**

Membres présents :

Philippe MOTTET, Jean-Claude BEAUCHAUD, François NEBOUT, Denis DOLIMONT, Bernard CHARRIER, Michel BRONCY, Robert CHABERNAUD, Bernard SAUZE, Lionel MERONI, Bernard ALLIAT, Madeleine ANCELIN, Philippe BERTHET, Bernard BIRONNEAU, André BONICHON, Jean-Claude BONNEVAL, Jean BOUGETTE, Jean-Yves DE PRAT, Louis DESSET, Jean DUMERGUE, Guy DUPUIS, François ELIE, Brigitte FONTANAUD, Maurice FOUGERE, Jean-Pierre GRAND, Maurice HARDY, Michel HUMEAU, Gérard MARQUET, Jean-Claude MOGIS, Alain PIAUD, Christian RAPNOUIL, Jean-Jacques SYOEN, Gilles VIGIER

Ont donné pouvoir :

Michel CHAVAGNE à Jean BOUGETTE, Bernard CONTAMINE à Philippe BERTHET, Martine FAURY à Gérard MARQUET, Annie FOUGERE à Philippe MOTTET, Didier LOUIS à Christian RAPNOUIL, Jean MARDIKIAN à Jean DUMERGUE, Patrick RIFFAUD à Jean-Claude MOGIS

Excusé(s) :

Excusé(s) représenté(s) :

Jean-Claude BESSE par Brigitte FONTANAUD, Daniel OPIC par Madeleine ANCELIN

DEVELOPPEMENT SOLIDAIRE /
AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE - HABITAT

Rapporteur : **Monsieur CHARRIER**

**CONVENTION RELATIVE AU FONDS DE SOLIDARITE POUR LE LOGEMENT : ANNEE 2007 -
AVENANT N° 8**

La ComAGA contribue depuis de nombreuses années au financement du Fonds Solidarité Logement (F.S.L.), géré par le Groupement d'Intérêt Public (GIP) Charente Solidarité. Le GIP Charente Solidarité sollicite la poursuite de ce partenariat.

Le F.S.L. constitue une aide importante auprès de certains locataires en difficultés, il attribue des aides financières aux locataires dans les domaines suivants :

- dépôt de garantie,
- premier loyer,
- assurance,
- ouverture des compteurs,
- cautionnement (garantie de paiement),
- impayés de loyers et de charges.

De plus, depuis 2005, et conformément à la loi relative aux Libertés et Responsabilités Locales du 13 août 2004, le F.S.L. intervient sur les domaines suivants :

- impayés d'énergie,
- impayés d'eau,
- impayés de téléphone,
- aide à la sous location.

Dans ce cadre, la loi invite le conseil général, désormais responsable du F.S.L. à solliciter l'ensemble des partenaires afin de tenir compte de ces nouvelles attributions, cette participation reste cependant volontaire.

En 2006, la ComAGA contribuait au F.S.L. à hauteur de 81 460 €, pour un montant total d'aides de 588 018 € et un objectif de 1 650 ménages aidés ou suivis. Les locataires ayant bénéficiés du F.S.L. sur la ComAGA représentaient près de 48 % des ménages suivis sur le département (soit 1 750 ménages aidés ou suivis appartenant à la ComAGA), pour une aide moyenne de 336 €.

Sur ces bases, la participation de la ComAGA au F.S.L. pour l'année 2007 serait donc maintenue à 81 460 € avec un objectif identique à 2006 de 1 650 ménages aidés ou suivis.

Vu la loi n° 2004-809 du 13 août 2004, relative aux Libertés et Responsabilités Locales,

Vu l'avis favorable de la commission développement solidaire du 2 mai 2007,

Je vous propose :

D'APPROUVER un avenant n°8 à la convention de mise en place du Fonds de Solidarité pour le Logement pour l'année 2007 ayant pour objet le versement d'une contribution de 81 460 € à la Caisse d'Allocations Familiales, gestionnaire de ce fonds.

D'AUTORISER Monsieur le Président à signer ledit avenant.

D'IMPUTER la dépense au budget principal, chapitre 65 – article 6573 - sous-fonction
70.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
A L'UNANIMITE,
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

Certifié exécutoire :	
<u>Reçu à la Préfecture de la Charente le :</u> 30 mai 2007	<u>Affiché le :</u> 31 mai 2007